

Luxembourg, Item 4

Intervention du Luxembourg à la 59^e session du Sous-Comité scientifique et technique du CUPEEA Vienne, 7 au 18 février 2022

Item 4 « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales »

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous adresser, M. le Président Facetti, nos plus chaleureuses félicitations pour votre présidence. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à Mme la Présidente Dr. Natalia Archinard pour son excellent travail à la présidence du STSC au courant de l'année dernière. Une fois de plus nous avons dû nous adapter aux conditions organisationnelles dictées par la crise sanitaire. Le Bureau des Affaires spatiales, sous la direction de Mme Di Pippo, a su préparer au mieux nos travaux dans ces conditions difficiles et il mérite nos sincères remerciements. Suite à l'annonce du départ de Mme Di Pippo, nous souhaitons également lui adresser nos remerciements pour son travail dévoué et son engagement et lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne. Je me limiterai donc à exposer quelques remarques à titre national.

La communauté internationale n'a pas fini d'examiner et de réexaminer les conséquences lourdes de la crise sanitaire sur toute une panoplie de secteurs. La santé publique, l'économie, les relations internationales, nos habitudes de consommation seront durablement impactées par cette longue crise. Les affaires spatiales n'échappent pas à l'emprise de la crise car les technologies de l'espace ont su apporter des solutions pour en mitiger certains aspects. Si la technologie de l'espace avait déjà démontré avant la crise sa criticité pour la vie terrestre, dans des domaines nombreux et variés comme la surveillance du climat et de la météorologie, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, la gestion de l'eau, l'efficacité dans les transports et l'agriculture, le maintien de la paix, la sécurité et l'aide humanitaire, elle est aujourd'hui définitivement et fermement enracinée dans notre vie terrestre. A tel point que nous pouvons désormais dire que la terre et l'espace ne font qu'un ; c'est devenu en quelque sorte un espace partagé, indissociable, les deux faces d'une même médaille. Durabilité et résilience sur terre sont désormais intimement liées à la soutenabilité et la résilience dans l'espace.

Des milliers d'acteurs privés se sont joints à la communauté internationale. Ainsi, un secteur spatial privé bien établi développe des activités commerciales toujours croissantes aux côtés des nombreux programmes spatiaux publics. Ce nombre croissant d'acteurs a une incidence sur la nature même des activités spatiales.

L'espace demeure une ressource limitée. Il est donc essentiel que la communauté internationale gère cette ressource en commun afin de garantir que les principes du libre accès, de l'exploration et de

l'exploitation au bénéfice de tous puissent être garantis. En d'autres mots, il s'agit de développer nos activités dans l'espace extra-atmosphérique de manière à ce qu'elles répondent aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

Nous devons tout particulièrement redoubler d'efforts pour éviter des comportements non-responsables intentionnels dans l'espace, notamment la provocation de débris. Nous n'y réussissons que si nous préservons le rôle central du CUPEEA en tant que forum de choix pour coopérer dans la gestion de l'espace extra-atmosphérique et si nous poursuivons nos travaux de développement de normes acceptables pour tous.

Ce rôle central du CUPEEA se voit consolidé par la croissance du nombre de ses membres et je salue ici les nouveaux membres que sont l'Angola, le Bangladesh, le Koweït, le Panama et la Slovénie. Ce rôle se voit également consolidé avec les résultats tangibles de nos travaux que nous avons pu obtenir grâce à la définition en 2019 des 21 Lignes Directrices pour la durabilité à long terme de l'espace et que nous sommes activement en train de mettre en œuvre. Je tiens également à mentionner la mise en place du Groupe de Travail pour la durabilité à long terme des activités extra-atmosphériques, l'adoption du programme d'action *Espace 2030* et la mise en place du Groupe de Travail pour étudier les aspects juridiques autour de l'exploitation des ressources spatiales. De même, le rôle central de l'ONU a été mis en évidence par le rapport du Secrétaire Général « *Notre Agenda commun* », qui souligne les dangers posés par les débris dans l'espace. En effet, l'accroissement incontrôlé de ces débris est un fléau grave et nous devons d'urgence trouver des solutions, car la vie de nos astronautes est désormais en jeu.

Monsieur le Président, chers délégués,

Le Luxembourg est un acteur de l'espace depuis les années 1980. Depuis lors ce secteur s'est considérablement développé à la faveur de politiques publiques soutenues et continues. Pays ouvert, doté d'une économie fortement innovante et en pleine diversification, le secteur spatial apporte sa contribution aux engagements pris par le Luxembourg au sein de l'ONU dans le cadre des objectifs de développement durable.

En novembre 2020, le Luxembourg a créé un « *Centre Européen d'Innovation pour les Ressources Spatiales* ». Reconnaissant le dynamisme innovateur du secteur spatial privé, l'ESRIC a lancé en octobre 2021 le premier programme au monde destiné à appuyer les sociétés start-ups dans le domaine de l'exploitation des ressources spatiales. L'accent sera mis sur les initiatives de start-ups développant des technologies durables. Le programme sera mené en collaboration avec l'ESA et le principal incubateur technologique du Luxembourg.

En juillet 2021, l'Agence spatiale luxembourgeoise, le CNES français, l'ESRIC et un partenaire privé ont signé une Lettre d'Intention confirmant leur engagement à travailler ensemble sur le développement d'activités de recherche et de technologie, dont des projets de recherche englobant l'exploration spatiale et l'utilisation des ressources *in situ*.

Deux accords-cadres ont été signés en octobre 2021 entre notre Agence spatiale nationale et son partenaire français le CNES, d'une part et son partenaire italien d'autre part. Ces accords, chacun pour ce qui le concerne, serviront à établir un cadre de coopération, de partage d'expertise et d'échange d'informations entre agences. Ils visent également à renforcer la collaboration sur des projets d'intérêt commun, par exemple dans les domaines de l'exploration spatiale civile et de l'utilisation durable des

ressources, des sciences et des technologies spatiales et de leurs applications. Ils faciliteront la recherche, l'exploration, le développement et l'utilisation de l'espace, non seulement par les pays partenaires, mais aussi par les instituts universitaires et de recherche ainsi que le secteur spatial privé. Ces accords permettront de vastes opportunités de coopération avec deux partenaires importants pour le Luxembourg, tant publiques que privées.

D'autres coopérations avec des pays partenaires sont en développement.

Au cours de l'année écoulée des acteurs luxembourgeois ont mis à disposition leurs services satellitaires comme *Emergency.lu* ou le projet *SATMED*, pour le compte d'agences humanitaires de l'ONU, au profit des populations et des gouvernements affectés par des crises humanitaires ou environnementales en République centrafricaine, au Nigéria, au Niger, au Chad, au Venezuela, en Syrie, en Haïti, au Tonga et au Bangladesh.

Monsieur le Président,

Avec la signature des Accords Artémis en octobre 2020, le Luxembourg a souhaité rejoindre un groupe de pays désirant établir, en toute transparence, des principes fondamentaux de leur coopération basés sur le Traité sur l'Espace extra-atmosphérique de 1967. De même, ces Accords renforceront l'engagement des nations participantes pour la Convention sur l'Enregistrement, l'Accord sur le Sauvetage des astronautes, ainsi que d'autres normes de comportement telles que le partage ouvert et opportun des données scientifiques. Les Accords Artémis s'intègrent parfaitement aux efforts du Luxembourg pour soutenir l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace et, plus particulièrement, des ressources spatiales, au profit de l'humanité toute entière. Nous nous félicitons que le groupe initial de 8 pays ait pu être élargi à 15 pays en peu de temps avec la signature d'Israël il y a quelques jours.

Le Luxembourg salue et soutient les élaborations du « *Global Expert Group on Sustainable Lunar Activities* » (*GEGSLA*), proposé et accueilli par Moon Village Association (*MVA*). Nous souhaitons que le dialogue que nous menons au sein de ce groupe soit ouvert et inclusif autant que possible.

Monsieur le Président, chers délégués,

Le Luxembourg est un acteur intéressé et engagé dans les affaires de l'espace extra-atmosphérique. En tant que membre de l'ONU et animé par ses engagements pris au titre des objectifs de développement durable de l'ONU, il a à cœur de contribuer activement aux travaux internationaux, et plus particulièrement au sein de ce Comité. Nous sommes motivés par le désir de garantir aux générations futures une gestion durable de la ressource précieuse et limitée que constitue l'espace extra-atmosphérique.

Je vous remercie pour votre attention.